

Management du risque Informatique et Libertés dans le secteur automobile

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser les acteurs du secteur de l'automobile aux risques Informatique et Libertés liés à leurs activités
- Connaître les enjeux et obligations liés à la protection des données
- Identifier et qualifier les intervenants et leurs responsabilités
- Cerner les formalités obligatoires
- Anticiper et gérer les relations avec la CNIL
- Prévenir les risques liés à l'exploitation des données personnelles
- Sécuriser l'usage des données à caractère personnel au plan juridique

Programme

- 1- Le champ d'application de la loi Informatique et Libertés
- 2 - Les acteurs
- 3 - Les principes fondamentaux
- 4 - Les obligations
- 5 - Les traitements clés du secteur automobile
- 6 - La régulation
- 7 - Les outils de management du risque Informatique et Libertés

Durée : ½ journée (3h30) / 9h30 - 13h00

Formation gratuite Repas : non inclus

Lieu :

AAA DATA
2 rue de Presbourg
75008 PARIS

Dates des formations :

Formation assurée à partir de 5 personnes

Participants :

Juristes, responsables juridiques, Directeurs de la conformité, Directeurs des Ressources Humaines, DAF, DSI, RSSI, Administrateurs des systèmes d'information, Secrétaires généraux, Cil, Data Privacy Officer, Auditeurs.

Objectifs :

- Connaissance des enjeux et obligations liées à la protection des données.
- Identification des risques en matière de réglementation Informatique et Libertés

Pré-requis :

Ouvert à toute personne travaillant dans le secteur automobile souhaitant approfondir la matière quels que soient ses diplômes et/ou formations.

Formateur :

Chloé Torres, avocat, directeur du département Informatique et libertés du Cabinet Alain Bensoussan.

Outils pédagogiques (remis sur clés USB) :

- Glossaire
- Codification annotée
- Support PowerPoint
- 10 fiches réflexes



Inscriptions :



cil@aaa-data.fr

<http://www.aaa-data.fr/formations>

AAA DATA

Management du risque Informatique et Libertés dans le secteur automobile

1 - Le champ d'application de la loi 78-17 modifiée dans sa version consolidée (ci-après dénommée loi 78-17 ou loi Informatique et Libertés)

- Champ d'application matériel
- Notion de traitement
- Notion de fichier
- Notion de données à caractère personnel
- Champ d'application géographique

2 - Les acteurs

- Le responsable de traitement
- La personne concernée, le destinataire, le sous-traitant
- Le Cil
- La Cnil

3 - Les principes fondamentaux

- Synthèse
- Principe de légalité
- Principe de finalité
- Principe de proportionnalité
 - Focus sur les données sensibles
 - Focus sur les blocs notes

4 - Les obligations

- Formalités préalables
- Droits des personnes
- Sécurité
- Durée de conservation
- Flux transfrontières de données
- Sanctions

5 - Les traitements clés du secteur automobile

- Système d'immatriculation des véhicules
- Gestion clients/prospects
- Prospection commerciale (hors SIV)
- Développement réseau

6 - La régulation

- L'évolution du nombre de plaintes
- L'augmentation des vérifications sur place
- Les sanctions prononcées

7 - Les outils de management du risque Informatique et Libertés

- Présentation des outils
- Focus sur la rosace de complétude
- Focus sur le tableau des risques



Inscriptions :



cil@aaa-data.fr

01.49.52.52.60

AAA DATA